

Eviter l'usucapion d'un terrain agricole

Par Bouboutof, le 04/05/2020 à 16:24

Bonjour,

Nous sommes copropiétaires avec ma soeur d'un terrain, depuis la donation faite par notre père en février 2018. Lui-même en avait hérité de sa mère en 2007.

Ce terrain a toujours été cultivé par des agriculteurs locaux, parfois changeants, le terrain étant parfois" prêté" sans prévenir les propriétaires, qui n'habitaient pas tous la région. Jusqu'en 2007 il semble que ceux-ci recevaient chaque année des fruits et légumes.

Actuellement il est exploité par un Gaec familial -a priori le même depuis 2007, sans aucune contrepartie, ni fermage, ni métayage. Nous nous sommes signalées comme nouvelles propriétaires au téléphone, avons laisssé plusieurs messages demandant à discuter. Pas de réponse.

Comment faire pour nous "comporter" en propriétaires et éviter la prescription acquisitive, s'ils décident de la mettre en oeuvre-je sais qu'elle n'est pas automatique.

Est-ce qu'un courrier officiel leur demandant un loyer annuel serait suffisant?

Merci de votre aide

Cordialement,

Boubou

Par Bouboutof, le 04/05/2020 à 17:49

Merci beaucoup, la marche à suivre est très claire.